

PPE3, Roland Lescure pris en flagrant délit de mensonge éhonté

Le ministre de l'Économie et de l'Énergie a expliqué le 15 février dernier sur BFMTV que les 200 milliards d'euros d'investissements à venir d'ici 2040 dans les réseaux électriques permettront d'éviter des hausses du coût de l'électricité.

Il faut oser. Ces 200 milliards seront payés par les consommateurs.

Un tiers de la facture d'électricité finance l'acheminement (transport et distribution) du courant, c'est ce qu'on appelle le Turpe ou Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité.

Roland Lescure, ministre de l'Économie et de l'Énergie, a une capacité assez remarquable à dire avec aplomb des mensonges plus gros que lui.

Le dernier en date est assez incroyable de culot.

Interrogé le 15 février dernier sur BFMTV, il a affirmé que les investissements massifs prévus dans les réseaux électriques permettront d'éviter "des hausses de prix" de l'électricité.

"On a aujourd'hui des réseaux de distribution qui datent de l'après-guerre, dans lesquels il faut investir.... Il y a 200 milliards de prévus d'investissement dans les réseaux, les lignes à haute tension, ce qu'on appelle le transport d'électricité et la distribution... La raison pour laquelle on investit, c'est justement pour éviter des augmentations de prix, ??? c'est pour qu'on puisse transformer plus d'électricité, c'est pour qu'on puisse produire plus d'électricité".

Le Turpe ou tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité représente un tiers de la facture d'électricité

Rappelons que les 200 milliards d'euros en question devraient être investis d'ici 2040 selon les calculs faits à la fois par RTE (le réseau haute tension) et Enedis (le réseau basse et moyenne tension) qui ressortent à 100 milliards environ pour chacun.

Mais affirmer que cela permettra de faire baisser le coût de l'électricité est assez extraordinaire de mauvaise foi.

Il y a trois parties dans une facture d'électricité à peu près égales dans le cas du tarif réglementé qui concerne 20 millions de ménages et 1,5 million de petites entreprises.

- Soit, environ 35% pour le coût de production et de fourniture qui inclut le coût de commercialisation du vendeur.
- Il y a ensuite environ 32% pour un ensemble de taxes, à savoir l'accise sur l'électricité (16%), la CTA qui sert au financement du régime spécial des employés EDF (4%) et la TVA de 20% qui s'applique à l'ensemble, accise incluse.
- Et enfin, il y a autour de 32% pour l'acheminement (transport et distribution) qui inclut les dépenses d'équilibrage du système, c'est ce qu'on appelle le Turpe ou Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité.

Sur les 200 milliards d'euros de modernisation des réseaux, une bonne partie est liée aux renouvelables intermittents

Cela signifie tout simplement que les 200 milliards d'euros d'investissements dans les réseaux pour leur permettre notamment de raccorder un grand nombre de parcs éoliens et solaires **seront payés par le consommateur** via le Turpe et que cela ne va certainement pas faire baisser le coût de l'électricité, mais le faire considérablement augmenter...

Roland Lescure a aussi expliqué que le développement et la modernisation des réseaux électriques étaient liés à leur vétusté.

C'est vrai... mais en partie.

Car une grande part des dépenses provient de la nécessité de connecter les parcs solaires et éoliens.

Cela change tout compte tenu de la dissémination de petites sources de production sur le territoire pour un réseau conçu depuis l'origine pour distribuer le courant provenant de grandes centrales.

Et comme il s'agit pour l'éolien et le solaire de petites unités de production à l'échelle du réseau, 70% des injections des productions des renouvelables intermittents terrestres (solaire et éolien) se font sur les réseaux de répartition et de distribution d'Enedis.

La fonction de ses réseaux en est totalement transformée. Ils ont été conçus pour distribuer des quantités limitées au consommateur.

Ils deviennent des réseaux à flux bidirectionnels permettant de remonter les productions éparses vers le réseau à haute tension de RTE.

Et RTE doit aussi renforcer son réseau et investir dans la mise en place de postes électriques qui permettent de collecter les productions renouvelables remontant d'Enedis.

Eolien marin, un milliard d'euros de raccordement pour 1 MW de capacité

Et puis, il y a l'éléphant au milieu de la pièce, les parcs éoliens marins.

Il faut savoir que le coût des dépenses de raccordement des installations éoliennes marines au système, représente de 15 à 20% de celui des projets, soit au bas mot au moins un milliard d'euros par GW de capacité.

Le nouveau schéma décennal de développement du réseau de transport d'électricité de RTE sur lequel se base le nouveau Turpe qui vient d'être établi à la fin de l'année dernière par la CRE (Commission de régulation de l'énergie) prévoit un plan d'investissement de 37 milliards d'euros consacré au seul raccordement des éoliennes en mer...

Tandis que les investissements annuels de RTE étaient en moyenne de 1,7 milliard d'euros entre 2018 et 2023, ils vont doubler en 2026 (3,7 milliards) et tripler en 2028 (6,2 milliards) pour se stabiliser à 7,5 milliards d'euros par la suite.

La proportion des investissements annuels liés au développement des renouvelables intermittents atteindra presque 40% du total à cette date, contre 20% en 2024.

Le réseau d'Enedis, à l'origine uniquement un réseau de distribution, change de nature avec les parcs éoliens et solaires

Du côté d'Enedis, son plan de développement de réseau de 2023 prévoit un programme d'investissement en renforcements et en raccordements d'installations solaires et d'éoliennes d'une vingtaine de milliards d'euros entre 2025 et 2040, soit en moyenne 1,5 milliards par an au lieu de 500 millions auparavant.

Cette augmentation est le principal facteur de hausse de ses investissements annuels qui passeront de 4,4 milliards d'euros en 2024 à 7 milliards en 2028, à côté des infrastructures de connexion des bornes de recharge.

L'augmentation des investissements de RTE et Enedis s'est déjà traduite en 2025 par une augmentation du nouveau Turpe pour les particuliers de 7,7% (soit 5 euros par MW/h). RTE a aussi réussi à faire accepter par la CRE une hausse de son taux de rémunération du capital à 5%, face au risque auquel sont exposés ses investissements liés aux renouvelables.

On peut s'attendre au minimum à des hausses du Turpe de l'ordre de 7 à 10% à chacun de ses renouvellements tous les quatre ans, en raison des dépenses croissantes d'adaptation des réseaux et de raccordements, surtout avec la PPE3.

M. Lescure, vous vous moquez vraiment du monde !